



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

**Plan d'action
à l'égard des personnes handicapées du
Conseil des arts et des lettres du Québec
2020 - 2021**

Approuvé par le conseil d'administration le 15 mai 2020

RÉS. CA2021A004



1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation des créateurs, travailleurs culturels et employés handicapés à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

Ce nouveau plan s'appuie sur un bilan du précédent et continue de se nourrir des enseignements d'une consultation effectuée en 2018 auprès d'artistes handicapés et d'organismes travaillant avec ceux-ci. Par ailleurs, il s'inscrit dans la réflexion du plan stratégique du Conseil.

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Adopté le 15 mai 2020, ce plan aura comme date d'échéance le 31 mars 2021.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève de la ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 70 employés, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

Mission

Le Conseil a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et littéraire et d'en favoriser le rayonnement au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène;
- arts numériques, cinéma et vidéo;
- arts multidisciplinaires;
- arts visuels;
- littérature et conte;
- métiers d'art;
- recherche architecturale.



Services

- Soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :
 - Programmes de subventions aux organismes artistiques sans but lucratif;
 - Programmes de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.
- Reconnaissance aux artistes et aux écrivains professionnels par la remise de prix et distinctions (Ordre des arts et des lettres du Québec);
- Rôle de conseiller auprès du ministre de la Culture et des Communications;
- Activités de formation et d'information auprès de ses clientèles.

3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créateurs et des travailleurs culturels handicapés afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise. En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.

4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des directions suivantes : la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), la Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP), la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR) et la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL). Le groupe s'est vu confier les responsabilités de proposer des mesures en lien avec les activités de leurs directions et de veiller à leur mise en œuvre.

5. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de ses employés, le Conseil a réalisé une grande partie des objectifs fixés pour la dernière année de son plan d'action pluriannuel. En effet, 80 % des mesures ayant pour échéance mars 2020 ont été réalisées. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le Conseil pour ses mesures prévues en 2019-2020.

L'ACCESSIBILITÉ AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES	
Secteurs d'activité	Accès aux programmes du Conseil
Obstacle 1	Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache.
Objectif 1	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées
Mesure 1	Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence
Indicateurs 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités • Fonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux
Résultat/ État de réalisation	Cinq (5) demandes de bourses ont été traitées et des fonds de 10 000 \$ ont été alloués à des demandes en lien avec des besoins spéciaux.



Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 2	Formation pour les chargés de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes
Indicateur 2	Nombre de professionnels présents à la formation
Résultat/ État de réalisation	Un chargé de programme a participé à une conférence dont le thème était : L'émergence et l'accroissement du secteur des pratiques artistiques sourdes et handicapées au Canada . Il a pu par la suite partager les connaissances acquises lors de cette activité avec les collègues de sa direction.
Suite à donner	Poursuivre l'action et confier le mandat à une personne ressource de recenser les formations pertinentes et de partager l'information au sein de l'organisation
Objectif 2	Informers les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil
Mesure 1	Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins
Indicateurs 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil• Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil en lien avec le 25e anniversaire et ciblant les artistes handicapés
Résultat/ État de réalisation	Plus d'une dizaine de communications ont été réalisées sur les plateformes du Conseil pour faire la promotion de créations mettant en valeur des personnes handicapées. Par ailleurs, dans le cadre de sa campagne pour le 25 ^e anniversaire, dont le concept était une série d'illustrations mettant en vedette des personnalités ou des œuvres majeures de la culture québécoise, une des icônes représentées fut la danseuse France Geoffroy.



Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 2	Campagnes « Saviez-vous que? » sur les médias sociaux
Indicateur 2	Nombre de campagnes réalisées sur les réseaux sociaux
Résultat/ État de réalisation	Quatre campagnes ont été faites sur les médias sociaux : deux dans le cadre du 25 ^e anniversaire avec des histoires mettant en lumière le travail de créateurs ou d'artistes handicapés, et une autre pour rappeler l'existence de l'aide spéciale visant à couvrir une partie des dépenses de réalisation d'un projet (celles rattachées à des besoins supplémentaires spécifiquement liés au handicap du boursier ou d'un de ses collaborateurs).
Suite à donner	Intégrer cette mesure et son indicateur à la mesure 1, permettant ainsi de regrouper ensemble tous les efforts pour assurer la représentativité dans les communications du Conseil
Mesure 3	Utilisation de relayeurs afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursiers en situation de handicap à de nouveaux demandeurs potentiels
Indicateur 3	Nombre de relayeurs participants à la campagne de promotion
Résultat/ État de réalisation	Il n'y a pas eu de sollicitation directe auprès de relayeurs. Toutefois, la majorité des relayeurs potentiels (organismes et artistes) avec lesquels le Conseil travaille régulièrement sont abonnés à nos outils de communication (infolettre, Médias sociaux).
Suite à donner	Poursuivre les efforts



Obstacle 2	Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec
Objectif 1	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences
Mesure 1	Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité aux résidences
Indicateur 1	Taux de réponse au questionnaire
Résultat/ État de réalisation	Le questionnaire a été réalisé et envoyé à tous les partenaires dans le cadre du programme de résidences. Au 31 mars 2020, le taux de réponse est de 20 %.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 2	Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies
Indicateur 2	Date de dépôt du portrait
Résultat/ État de réalisation	Le portrait n'a pas été réalisé.
Suite à donner	Reporter l'action en 2020 – 2021



Objectif 2	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication
Mesure 1	Mise à jour des fiches résidences et des pages Web
Indicateurs 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de fiches mises à jour• Nombre de pages Web mises à jour
Résultat/ État de réalisation	10 fiches ont été mises à jour ainsi que les pages du site Web qui y correspondaient.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 3	Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil
Objectif 1	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus décisionnels du Conseil
Mesure 1	Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus décisionnels du Conseil
Indicateurs 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de mesures d'accommodement mises en place• Mention dans la Déclaration de services aux citoyens (DSC) indiquant l'existence des mesures d'accommodement



Résultat/ État de réalisation	Une mesure d'accommodement a été mise en place afin de faciliter la participation d'une personne sourde et de ses interprètes à un comité d'évaluation.
Suite à donner	Mise à jour de la DSC au cours du prochain exercice
Obstacle 4	Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées
Objectif 1	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur
Mesures 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion des offres d'emplois sur des sites spécialisés• Utilisation des relayeurs d'information
Indicateurs 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés• Nombre de relayeurs utilisés
Résultat/ État de réalisation	10 processus d'embauche ont été diffusés sur des sites spécialisés et 7 relayeurs ont été mis à contribution.
Suite à donner	Poursuivre l'action



Obstacle 5	Méconnaissance des employés des réalités des personnes handicapées
Objectif 1	Favoriser une meilleure compréhension auprès des employés du Conseil des réalités des personnes handicapées
Mesure 1	Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la journée mondiale des sourds et de la journée mondiale des langues des signes (septembre)
Indicateur 1	Nature de l'activité de sensibilisation réalisée
Résultat/ État de réalisation	Le Conseil a fait la promotion de la campagne de l'OPHQ en invitant ses employés à <i>bâtir une société plus inclusive</i> : affiches dans les bureaux et promotion dans le bulletin interne du mois de juin.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 2	Faire la promotion auprès des employés du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées
Indicateur 2	Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employés du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Au moins trois œuvres en théâtre et en danse ont bénéficié d'une promotion par le biais du bulletin « À l'œuvre » transmis en primeur aux employés du Conseil. Par ailleurs, la campagne du 25 ^e anniversaire a été affichée (et l'est encore) sur la façade de l'édifice Wilder où sont nos bureaux de Montréal, avec parmi les affiches, celui de la danseuse France Geoffroy.
Suite à donner	Poursuivre l'action



Mesure 3	Activité/formation pour les professionnels
Indicateur 3	Date et nature de l'activité réalisée
Résultat/ État de réalisation	Aucune formation spécifique n'a été réalisée.
Suite à donner	Reporter l'action en 2020 – 2021
Objectif 2	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle
Mesure 1	Partenariat pour la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité »
Indicateur 1	Nature de la participation du Conseil aux activités de recherches
Résultat/ État de réalisation	Nous avons participé à différentes étapes du projet de recherche, notamment en alimentant la réflexion en indiquant les démarches effectuées par le Conseil.
Suite à donner	Poursuivre l'action et diffuser le rapport lorsqu'il sera disponible



Obstacle 6	Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible
Objectif 1	Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible
Mesure 1	Inclure dans les processus d’achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l’accessibilité dans son processus d’approvisionnement et au respect de cette mention
Indicateur 1	Date de l’ajout et libellé de la mention
Résultat/ État de réalisation	Au cours du dernier exercice, aucun des processus d’achat ne permettait l’ajout de cette mention.
Suite à donner	Poursuivre l’action
Mesure 2	Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil
Indicateur 2	Nombre de vidéos avec sous-titres



Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none">• 12 vidéos diffusées avec sous-titres• 3 balados diffusés, tous retranscrits <p>Suite aux recommandations de l'Office en lien avec l'organisation de l'Ordre des arts et des lettres du Québec, toutes les vidéos produites dans le cadre de cet événement ont été sous-titrées.</p>
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 7	Accessibilité du bureau de Québec
Objectif 1	Veiller à ce que le nouvel aménagement intègre des accès faciles et sécuritaires pour les personnes handicapées
Mesure 1	Préciser, dans le programme de besoins et dans les documents d'appel d'offres liés aux services professionnels (architecture et ingénierie), les attentes du Conseil à l'égard de l'accessibilité universelle et du design universel
Indicateur 1	Nature des attentes signifiées dans le programme de besoins et les documents d'appel d'offres
Résultat/ État de réalisation	Le déménagement du bureau de Québec a été reporté.
Suite à donner	Reporter l'action en 2020 – 2021
Mesure 2	Viser l'atteinte de hauts standards de design universel et d'accessibilité universelle répondant aux besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration des plans et devis



Indicateur 2	Nature des standards intégrés dans les plans d'aménagement proposés
Résultat/ État de réalisation	Le déménagement du bureau de Québec a été reporté.
Suite à donner	Reporter l'action en 2020 – 2021
Obstacle 8	Accessibilité du site Web
Objectif 1	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications
Mesure 1	Évaluation du site Internet du Conseil par un organisme spécialisé
Indicateurs 1.1 & 1.2	<ul style="list-style-type: none">• Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé• Nombre et nature des recommandations mises en œuvre
Résultat/ État de réalisation	Un rapport a été déposé en mars 2019. Deux recommandations ont été mises en œuvre au niveau des balises de titres pour une meilleure mise en contexte.
Suite à donner	Veiller à ce que le nouveau site Web du Conseil respecte les standards d'accessibilité
Mesure 2	Formation en création de documents accessibles



Indicateur 2	Date et titre de la formation
Résultat/ État de réalisation	Aucun employé de l'équipe du Conseil n'a participé à une formation de ce type.
Suite à donner	Reporter l'action en 2020 – 2021

6. Bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place, au sein de l'administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Au cours du dernier exercice, le Conseil n'a pas eu à mettre en œuvre des mesures d'accommodement. Par ailleurs, aucune plainte ne fut déposée auprès de la personne responsable des plaintes dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

7. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2020-2021

DACAR (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

DOCP (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

DDRI (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

DCPAL (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

DRHA (Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat)

ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none">Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence	DOCP/DDRI/DACAR	En continu	<ul style="list-style-type: none">Nombre de dossiers traitésFonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux
		<ul style="list-style-type: none">Formation pour les chargés de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes	DOCP/DACAR/DDRI /DRHA	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none">Nombre de professionnels présents à la formation
		<ul style="list-style-type: none">Diffusion à l'interne du guide de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none">Date de la diffusion du guide



		<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses : veiller à ce que les lieux de présentation soient accessibles, offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire 	DACAR	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures d'accommodement
		<ul style="list-style-type: none"> • Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations 	DDRI	En continu	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'une mention dans la lettre d'entente
		<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle fiche sur l'accessibilité à la signature d'une nouvelle résidence 	DDRI	En continu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles fiches
		<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter à la mesure numérique une mention afin d'encourager les projets qui favorisent l'accessibilité universelle et la découvrabilité des œuvres par les personnes handicapées, ajouter une case à cocher ou une question ouverte dans les formulaires afin d'identifier les projets inclusifs 	DDRI	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Date de l'ajout de la case dans les formulaires



		<ul style="list-style-type: none"> • Dans certaines communications (prix ou appels à projets), insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Date de l'ajout de la mention
	<p>Informers les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins 	DCPAL	En continu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
		<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de relayeurs afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursiers en situation de handicap à de nouveaux demandeurs potentiels 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Dates des campagnes de promotion



2. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité aux résidences • Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réponse au questionnaire
				Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Date de dépôt du portrait
	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des fiches résidences et des pages Web 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fiches mises à jour • Nombre de pages Web mises à jour
3. Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus décisionnels du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus décisionnels du Conseil 	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures d'accommodement mises en place. • Mention dans la Déclaration de services aux citoyens indiquant l'existence des mesures d'accommodement.



EMPLOYÉS					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des offres d'emplois sur des sites spécialisés • Utilisation des relayeurs d'information 	DRHA	En continu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés • Nombre de relayeurs utilisés
2. Méconnaissance des employés des réalités des personnes handicapées	Favoriser une meilleure compréhension auprès des employés du Conseil des réalités des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la journée mondiale des sourds et de la journée mondiale des langues des signes (septembre) 	DCPAL	Juin 2020 Septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nature de l'activité de sensibilisation réalisée
		<ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion auprès des employés du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées 	DCPAL	En continu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employés du Conseil



	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat pour la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité » 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités auxquelles le Conseil a participé dans le cadre de cette recherche
--	--	--	-------	-----------	---

TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Achats de biens et services accessibles	Assurer le respect des exigences liées à l'approvisionnement accessible	<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans les processus d'achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention 	DRHA	En continu	<ul style="list-style-type: none"> Date de l'ajout et libellé de la mention
		<ul style="list-style-type: none"> Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de vidéos avec sous-titres
2. Accessibilité des événements organisés par le Conseil	Assurer la diffusion de la bonne information sur l'accessibilité des lieux	<ul style="list-style-type: none"> Inclure l'information sur l'accessibilité dans les différents outils de communication 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils avec la mention



3. Accessibilité du bureau de Québec	Veiller à ce que le nouvel aménagement intègre des accès faciles et sécuritaires pour les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Préciser, dans le programme de besoins et dans les documents d'appel d'offres liés aux services professionnels (architecture et ingénierie), les attentes du Conseil à l'égard de l'accessibilité universelle et du design universel 	DRHA	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Nature des attentes signifiées dans le programme de besoins et les documents d'appel d'offres
		<ul style="list-style-type: none"> Viser l'atteinte de hauts standards de design universel et d'accessibilité universelle répondant aux besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration des plans et devis 	DRHA	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Nature des standards intégrés dans les plans d'aménagement proposés
4. Accessibilité du site Web	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du site Internet du Conseil par un organisme spécialisé 	DCPAL	Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé Nombre et nature des recommandations mises en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> Formation en création de documents accessibles 		Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Date et titre de la formation